

Formation professionnelle en gestion de patrimoine

FAC **jacquesduhem.com**

FORMATIONS • AUDIT • CONSEIL

La Newsletter



FISCALITE DU PATRIMOINE EN 2018

Nouvelle année... nouveaux barèmes seuils et plafonds...



Jacques Duhem



& Stéphane Pilleyre

Newsletter n°18 484 du 5 JANVIER 2018

EUURL FAC JD - FORMATION AUDIT CONSEIL JACQUES DUHEM

38, rue du Maréchal Fayolle - 63500 Issoire

jacques@fac-jacques-duhem.fr - Site internet : www.jacquesduhem.com

Formation professionnelle n°83630413763 Préfet Région Auvergne

En ce début d'année, nous vous adressons nos vœux, les meilleurs pour 2018.



Le législateur a actualisé le barème de l'impôt sur le revenu. Les tranches ont été revalorisées de 1%. Les taux restant inchangés.

Barème

ACTUALITE FISCALE 2018

jacquesduhem.com

IMPOT SUR LE REVENU

IMPOSITION DES REVENUS DE 2017

Barème actualisé

Montant du QF	Taux	Formule de calcul
De 0 € à 9 807 €	0%	n.c.
De 9 807 € à 27 086 €	14%	$R \times 14\% - N \times 1\,372$
De 27 086 € à 72 617 €	30%	$R \times 30\% - N \times 5\,706,74 \text{ €}$
De 72 617 € à 153 783 €	41%	$R \times 41\% - N \times 13\,694,61 \text{ €}$
Au-delà de 153 783 €	45%	$R \times 45\% - N \times 19\,845,93 \text{ €}$

De nombreux seuils et plafonds ont également été actualisés.

IMPOSITION DES REVENUS DE 2017

Seuils et plafonds actualisés

Seuils / Plafonds	IR 2017	IR 2018
Abattement 10% sur T&S	426 € mini 12 183 € maxi	430 € mini 12 305 € maxi
Abattement 10% P&R	379 € mini 3 715 € maxi	383 € mini 3 752 € maxi
Micro BNC / Micro BIC meublé	33 100 €	70 00 €
Micro BIC	82 800 €	170 000 €
PEQF classique (1/2 part)	1 512 €	1 527 €
PEQF parent isolé (1 part)	3 566 €	3 602 €
PEQF personne seule ayant élevé 1 enfant (1/2 part)	903 €	912 €
Invalidité / Ancien combattant (1/2 part)	3 020 €	3 050 €
Pension alimentaire versée à un descendant	5 738 €	5 795 €

En cliquant sur le lien ci-dessous vous pourrez accéder à un calculateur. (Vous pouvez saisir vos données dans les zones qui sont sur fond bleu)

<https://jacquesduhem.com/simulateur-ir2018-2/>

Ce dernier vous permettra de calculer :

- Les droits simples ;
- L'impôt du (après décote, réfaction et plafonnement des effets du quotient familial avec le plafond classique de 1 527 €);
- Le taux marginal (avec les disponibles pour TMI inférieure et supérieure);

Exemple :

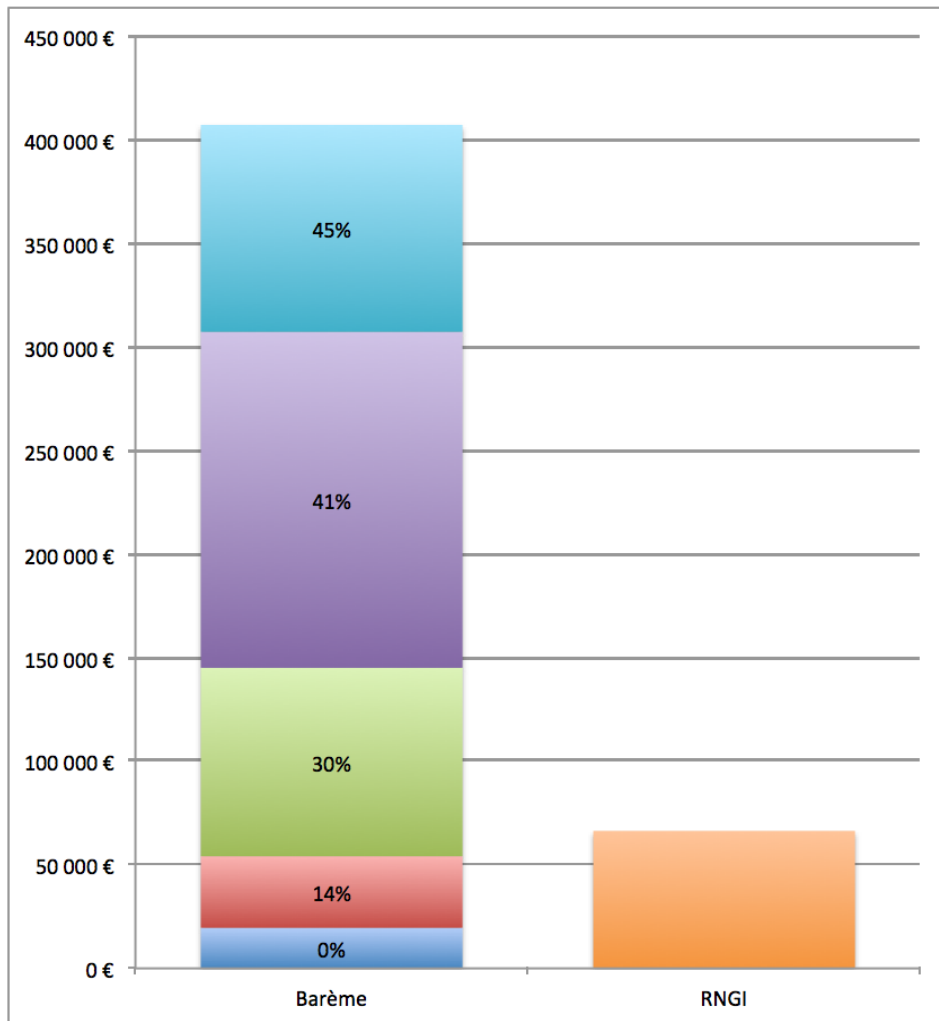
Simulation simplifiée de l'IR 2018 (rev 2017)

Situation du contribuable	Couple
Nombre du foyer fiscal sans les 1/2 parts ou parts supplémentaires	2
Nombre de parts supplémentaires	0
Nombre total de parts	2
Revenu net global imposable	66 433 €
Plafond de la 1/2 parts	1 512 €
Revenu fiscal de référence	124 300 €

IR dû	(IR Brut - Décote = 8516,55 € - 0 €)	Réfaction = 0%	8 517 €
Plafonnement des effets du QF			NON
Seuil PEQF	jacquesduhem.com		n.s.
Tmi			30,0%
Disponible avant Tmi supérieure			78 801 €
Disponible avant Tmi inférieure			12 261 €

SUITE

Illustration graphique du barème confronté au RNGI



Nous aurons le plaisir de vous présenter nos analyses opérationnelles lors de notre formation **PANORAMA DE L'ACTUALITE FISCALE** proposée du 23 Janvier au 8 Mars à Paris et en province.

SUITE



NOTRE TOURNEE 2018

PANORAMA DE L'ACTUALITE FISCALE

7 HEURES DE FORMATION

UN SUPPORT DE PLUS DE 200 PAGES

DES SIMULATEURS PEDAGOGIQUES

JANVIER		FEVRIER		MARS	
SA	20	JE	1 NANTES (complet)	JE	1 PARIS
DI	21	VE	2 RENNES (5 places)	VE	2 LYON (nouvelle date)
LU	22	SA	3	SA	3
MA	23 PARIS (complet)	DI	4	DI	4
ME	24 BORDEAUX (5 places)	LU	5 CLERMONT	LU	5
JE	25 AIX en P (6 places)	MA	6 PARIS	MA	6
VE	26 LYON (complet)	ME	7 MONTPELLIER / BIARRITZ	ME	7
SA	27	JE	8 NICE	JE	8 PARIS
DI	28	VE	9	VE	9
LU	29	SA	10
MA	30 PARIS (complet)	MA	20 NANTES (nouvelle date)	DI	11
ME	31 TOULOUSE (9P) / LILLE (5P)



NOS CYCLES DE FORMATIONS POUR 2018

Les fondamentaux de la gestion de patrimoine	42 heures (3 X 2 jours)	PARIS  De mars à juin 2018	DETAILS ET INSCRIPTIONS <u>CLIQUEZ ICI</u>
Gestion et transmission du patrimoine professionnel	100 heures (7 X 2 jours)	PARIS  De février à Novembre 2018 LYON  De février à Novembre 2018	DETAILS ET INSCRIPTIONS <u>CLIQUEZ ICI</u>